

220C5301
FR0010411983-FS1403

7 décembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SCOR SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 décembre 2020, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 décembre 2020, par suite de la réception d'actions SCOR SE détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir 9 651 803 actions SCOR SE² représentant autant de droits de vote, soit 5,17% du capital et des droits de vote de cette société³.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 962 329 actions détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 186 677 576 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.